

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Une proposition financière (devis) est envoyée au Client comprenant le coût de l'évaluation et de la formation. Après « Bon pour accord » du Client (avec le cachet commercial) et la réalisation de l'évaluation, l'association CLEF fait parvenir au Client le programme de formation ainsi que la convention de formation professionnelle continue établie en double exemplaire. Le Client s'engage à retourner dans les 48h à l'association CLEF un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Le programme fait apparaître : identité du stagiaire/les objectifs pédagogiques/le contenu pédagogique/le déroulé/les moyens et méthodes pédagogiques/évaluation de la formation/déroulement de la formation.

La convention de formation fait apparaître : l'intitulé de la formation, l'objectif visé, les jours et horaires, le lieu, les modalités de paiement.

### **SUIVI FORMALISE DE LA FORMATION PAR L'ASSOCIATION CLEF**

Le client reçoit un bilan initial de connaissances et compétences du stagiaire avant le démarrage de la formation.

Le stagiaire est tenu d'attester sa présence en signant la feuille d'émargement à chaque séance. Ladite feuille est cosignée par le formateur en charge de la formation suivie et peut être envoyée au Client. Les éventuelles absences du stagiaire sont immédiatement signalées au Client. Le client reçoit une attestation de fin de formation sur laquelle doivent figurer le nom de l'action suivie, les dates de début et de fin de la formation et le nombre d'heures réalisées ainsi qu'un bilan final de connaissances et de compétences du stagiaire.

### **TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

L'association CLEF ne rentrant pas dans le champ d'application de la TVA, les tarifs sont exprimés en euros Hors Taxe.

La moitié du montant total de la formation (50%) est exigible à la signature de la convention et les 50% restants le sont à l'issue de la formation. Deux factures sont envoyées au Client. Elles sont payables à 30 jours.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, l'association CLEF se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE LA FORMATION PAR LE CLIENT**

Toute demande d'annulation par le Client (après signature de la convention) doit être communiquée par écrit (par mail ou voie postale).

Si la formation est annulée avant le démarrage et que celle-ci peut être reportée dans un délai de 6 mois à compter de la date de la convention, la totalité du règlement du client sera portée au crédit de ce dernier sous forme d'avoir pour une formation à venir.

Si la formation est annulée et qu'elle ne peut être reportée dans un délai de 6 mois à compter de la date de la convention, la totalité du règlement reviendra à l'association CLEF.

Si la demande intervient pendant la formation, les heures pourront être reportées dans un délai de 6 à 12 mois à compter de la date d'interruption, en fonction du nombre d'heures restant.

## **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UNE SEANCE DE FORMATION PAR LE CLIENT**

Toute demande d'annulation par le Client doit être communiquée par écrit (e-mail) au plus tard 2 jours ouvrés avant la séance à l'adresse [auxerre@association-clef.fr](mailto:auxerre@association-clef.fr). Une nouvelle date sera convenue selon le planning du formateur et du stagiaire.

### **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'association CLEF en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'association CLEF pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de l'association CLEF et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

### **CONFIDENTIALITE**

L'association CLEF s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements que le client aura pu lui transmettre dans le cadre des formations.

### **COMMUNICATION**

Le Client autorise l'association CLEF à mentionner son nom, son logo dans l'ensemble de ses documents commerciaux (références clients).

### **RESPONSABILITE**

L'association CLEF déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles. L'association CLEF s'engage à réaliser les formations avec professionnalisme. L'association CLEF n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires.

### **RENONCIATION**

Le fait pour l'association CLEF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'association CLEF et ses Clients relèvent de la Loi française.

Le Client, pour information, reçoit une copie du règlement intérieur de l'association CLEF, règlement que signe le stagiaire au démarrage de la formation (1<sup>er</sup> jour).

### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

En cas de litige non résolu à l'amiable, survenu au sujet des dispositions ci-dessus, le conflit est soumis au Tribunal compétent.

### **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par l'association CLEF à son siège social au 5, avenue Charles de Gaulle, 89000 AUXERRE.